



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE D'ANNECY
17, rue de Rumilly
B.P. 40063
74002 ANNECY CEDEX
Tél. 04 50 10 07 83
Fax 04 50 10 07 61

Association ALPYSIA

ZA Park Nord
Les Pléiades n°21
Route de la Bouvarde
74370 EPAGNY METZ-TESSY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

Association ALPYSIA

ZA Park Nord
Les Pléiades n°21
Route de la Bouvarde
74370 EPAGNY METZ-TESSY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALPYSIA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'il sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 29 avril 2024

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT



Didier DAMAS
Associé

BILAN ACTIF AU 31/12/2023

ACTIF	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	11 989	-11 989	0	0
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	88 428	-74 912	13 516	18 622
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 285 172	-382 737	902 435	443 834
Constructions	18 508 965	-11 168 490	7 340 474	7 556 466
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 788 462	-2 418 341	370 121	425 147
Autres immobilisations corporelles	5 900 920	-4 574 990	1 325 931	1 339 667
Immobilisations corporelles en cours	775 301	-168 202	607 099	163 663
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	16 100	0	16 100	16 100
Autres titres immobilisés	347 674	0	347 674	349 196
Prêts	1 418 859	0	1 418 859	1 211 793
Autres	5 670	-941	4 729	22 118
Total I : ACTIF IMMOBILISE	31 147 540	-18 800 603	12 346 938	11 546 606
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	101 444	-5 886	95 558	89 177
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 595 522	-35 902	2 559 620	2 718 692
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	160 445	0	160 445	118 031
Valeurs mobilières de placement	3 478 717	-6 471	3 472 246	1 554 128
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 240 257	0	10 240 257	9 777 539
Charges constatées d'avance	30 073	0	30 073	54 346
Total II	16 606 458	-48 259	16 558 198	14 311 912
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	47 753 998	-18 848 862	28 905 136	25 858 519

BILAN PASSIF AU 31/12/2023

PASSIF	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 803 397	1 803 397
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...	313 913	313 913
Fonds propres statutaires	1 097 687	1 097 687
Fonds propres complémentaires	391 797	391 797
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Ecarts de réévaluation	400 000	
Réserves	5 500 199	5 020 428
Report à nouveau	-780 148	-2 222 870
<i>dont résultats sous contrôle de tiers financeurs</i>	131 612	-720 040
Excédent ou déficit de l'exercice	896 919	1 765 276
Situation nette (sous total)	7 820 366	6 366 230
Fonds propres consommables	1 109 880	1 111 775
Subventions d'investissement	797 185	830 227
Provisions réglementées	312 695	281 548
Total I	8 930 247	7 478 006
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	32 845	37 164
Fonds dédiés	4 464 231	4 425 605
Total II	4 497 076	4 462 769
PROVISIONS		
Provisions pour risques	106 579	145 265
Provisions pour charges	1 320 751	1 143 308
Total III	1 427 330	1 288 573
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 220 051	9 131 802
Emprunts et dettes financières diverses	264	15 614
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 116 159	1 181 051
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 254 460	1 936 891
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	459 375	363 813
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	175	0
Total IV	14 050 484	12 629 171
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	28 905 136	25 858 519

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
Cotisations	12 895	8 905
Ventes de biens et services	1 030 670	927 743
Ventes de biens	878 043	844 575
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
Ventes de prestations de service	152 627	83 169
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	24 499 300	24 320 322
Concours publics et subventions d'exploitation	24 413 722	24 266 528
Subventions	0	0
Produits liés à des financements réglementaires	0	0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	85 578	53 794
Dons manuels	0	0
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	85 578	53 794
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	267 336	294 595
Utilisations des fonds dédiés	210 056	205 511
Autres produits	563 244	516 314
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	26 583 501	26 273 389
Achats de marchandises et matières premières	369 066	327 392
Variation de stock	-7 102	2 296
Autres achats et charges externes	7 043 129	6 470 957
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	1 227 068	1 189 362
Salaires et traitements	11 262 449	11 192 300
Charges sociales	4 445 797	4 461 298
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	960 012	966 525
Dotations aux provisions	254 948	72 846
Reports en fonds dédiés	244 363	72 802
Autres charges	5 513	853
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	25 805 242	24 756 632
RESULTAT D'EXPLOITATION	778 259	1 516 758
PRODUITS FINANCIERS	111 499	2 359
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	3 820	1 160
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	32 749	380
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	74 930	819
CHARGES FINANCIERES	128 717	132 917
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	21	27 713
Intérêts et charges assimilées	128 696	105 205
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
RESULTAT FINANCIER	-17 218	-130 558
RESULTAT COURANT	761 041	1 386 199

COMPTE DE RESULTAT		Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		253 645	380 929
Sur opérations de gestion		14 500	16 195
Sur opérations en capital		239 145	364 734
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		100 269	6 213
Sur opérations de gestion		42 889	1 323
Sur opérations en capital		26 232	571
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		31 147	4 319
RESULTAT EXCEPTIONNEL		153 377	374 716
Participation des salariés aux résultats (VII)		0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)		17 499	-4 361
TOTAL DES PRODUITS		26 948 646	26 656 677
TOTAL DES CHARGES		26 051 727	24 891 401
EXCEDENT OU DEFICIT		896 919	1 765 276
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		69 049	59 836
TOTAL		69 049	59 836
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		69 049	59 836
TOTAL		69 049	59 836

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'ADIMC 74 a pour objet de développer des projets et des actions destinées à promouvoir l'inclusion sociale et à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Ces personnes de tout âge sont atteintes de paralysie cérébrale ou de polyhandicap et/ou porteuses de déficiences (maladies neuromusculaires, neurodégénératives, cérébrolésions, handicaps cognitifs spécifiques...).

Pour cela, l'Association réalise les missions suivantes :

- o L'accès aux soins et à la rééducation,
- o L'éducation et l'apprentissage scolaire,
- o L'insertion sociale,
- o La formation professionnelle et l'emploi en milieu protégé ou ordinaire,
- o L'hébergement selon un mode adapté à la capacité d'autonomie de chaque personne,
- o Le soutien à domicile,
- o Les loisirs et les vacances,
- o L'accompagnement d'un projet de vie visant à la meilleure qualité de vie et à un développement personnel harmonieux.
- o Soutenir les familles des personnes en situation de handicap.
- o Contribuer au logement des personnes défavorisées.
- o Développer des actions de mobilisation auprès de la société pour mieux faire connaître les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.
- o Représenter les personnes en situation de handicap et leur famille auprès des pouvoirs publics et de la justice pour obtenir le respect de leurs droits, de leur citoyenneté et des réponses adaptées à leurs besoins

Ainsi le périmètre des activités de l'association est organisé en Pôles:

- Pôle Enseignement & Soins (PES) via le Centre d'Education Motrice et l'Unité pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
- Pôle Accompagnement à Domicile (PAD) intégrant un SESSAD, un SESSAD Projet 12-25 ans et un SAVS
- Pôle Travail & Habitat (PTH) intégrant l'ESAT, le Foyer d'Hébergement et son Accueil Temporaire
- Pôle Hébergement & Accueil de jour (PHAJ) intégrant sur le site du Goeland un Foyer de Vie, un foyer d'Accueil Médicalisé et un Accueil Temporaire. Et sur le site de l'Hérydan, un foyer d'Accueil Médicalisé, un Accueil Temporaire et une équipe mobile Epilepsie.
- Un siège regroupant les fonctions administratives RH, Finance, Qualité, Communication et Service Techniques&Sécurité.

Ces activités sont donc mises en oeuvre au travers d'établissements localisés sur le département de la Haute-Savoie:

- Cran Gevrier pour le PES et le PAD (Terrain en bail emphythéotique avec le CD74 et construction en pleine propriété)
- Meythet pour le PHAJ du Goeland (Batiment pour partie en location et pour partie en pleine propriété)
- Héry-sur-Alby pour le PHAJ de l'Hérydan (Batiment en location)
- Annecy et Pers-Jussy pour le PTH (Batiment en pleine propriété)
- Epagny Metz-Tessy pour Siège (Batiment en pleine propriété)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 28 905 136 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 26 583 501 Euros et dégagant un excédent de 896 919 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISITIQUES DE L'EXERCICE :

Les éléments significatifs de l'année 2023 peuvent se résumer de la façon suivante :

- La fusion absorption de l'ADICMP38 par l'ADIMC74 le 23 Mai 2023, qui a donné lieu à un changement de nom à savoir Alpysia (Alliance Paralysie Cérébrale des Alpes)
- La modification des statuts en conséquence et un nouveau projet associatif
- Le déménagement du Siège, suite à l'acquisition de bureaux, à ZA Park Nord, Route de la bouvarde, 74370 EPAGNY METZ-TESSY
- L'arrivée en Octobre 2023, du nouveau Directeur du pôle Hébergement & Accueil de Jour.
- Un accroissement du taux de charge sociales (baisse de la réduction des allégements de cotisations générales) lié aux primes Ségur-Laforcade et qui reste sur l'année non couvert par les financeurs.
- un taux d'inflation sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement sur l'Energie, impactant négativement les comptes sur l'ensemble de l'année 2023
- La persistance d'une crise des ressources humaines et les difficultés majeures d'attractivité du secteur médico-social en Haute-Savoie qui est déjà inscrit dans un environnement de concurrence sur la marché du travail avec la proximité de la Suisse d'une part et la cherté de l'hébergement d'autre part.
- L'octroi de Crédits Non Reconductibles (CNR) pour un montant de 464€
- La création de 2 places FV Goeland à compter du 1er Juillet 2023
- L'octroie d'une subvention de 1 135k€ par le CD74 et la contractualisation de deux emprunts de 3 500k€ chacun, pour la reconstruction des établissements Guillaume BELLUARD et dont nous avons obtenus le Permis de Construire en Décembre 2022.
- L'appel à projet de création d'un Service d'accompagnement à la périnatalité et à la parentalité des personnes en situation de handicap (SAPPH), remporté en Décembre 2023.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, en tenant compte des modifications apportées par l'instruction DGCS/DGCL/DGFIP/170 du 12 Juillet 2018 relative à la mise à jour du plan comptable M22 applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux au 1er janvier 2018.

Cette instruction présente les évolutions du plan comptable, introduites par l'arrêté du ANC-2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et dont la première application est intervenue au 1er janvier 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue. L'association ne pratique pas d'amortissement dérogatoire:
- Les durées d'amortissements sont les suivantes:
 - Logiciels : 3 ans
 - Constructions : de 12 à 50 ans selon les composants et la nature de la construction
 - Matériel de transport : 5 à 7 ans
 - Matériel et mobilier : 5 à 10 ans
 - Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition : EURO

IMMOBILISATIONS :

RUBRIQUES	Valeur Brute en début d'exercice	Acquisitions	Diminution par Virement	Diminution par Cession	Valeur Brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	11 989	0	0	0	11 989
Autres Amortissements incorporelles	150 173	4 580	0	-66 325	88 428
TOTAL	162 162	4 580	0	-66 325	100 417
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	820 213	464 959	0	0	1 285 172
Constructions sur sol propre	2 046 213	52 534	0	-52 534	2 046 213
Constructions sur sol d'autrui	14 938 077	14 632	-343	-6 686	14 945 681
Constructions installations générales	1 269 496	247 576	0	0	1 517 071
Installations techniques et outillage industriel	2 760 341	73 452	0	-45 332	2 788 462
Installations générales, agencements et divers	1 204 263	61 174	0	-24 224	1 241 213
Matériel de transport	1 806 126	128 063	0	-185 245	1 748 944
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 714 132	149 852	2 479	-76 373	2 790 089
Emballages récupérables et divers	120 674	0	0	0	120 674
Immobilisations corporelles en cours	331 865	445 572	-2 136	0	775 301
Avances et comptes	0	0	0	0	0
TOTAL	28 011 401	1 637 813	0	-390 394	29 258 820
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations	16 100	0	0	0	16 100
Autres titres immobilisés	349 196	1 632	0	-3 154	347 674
Prêts et autres immobilisations financières	1 235 471	266 412	0	-77 354	1 424 529
TOTAL	1 600 767	268 044	0	-80 508	1 788 303
TOTAL GENERAL	29 774 330	1 910 437	0	-537 226	31 147 540

A noter que dans la part d'acquisition la fusion-absorption de l'ADIMCP38 a représenté 529 974€



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition : EURO

AMORTISSEMENTS :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Fusion Absorption	Augmentations dotations	Diminution reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	11 989	0	0	0	11 989
Autres Amortissements incorporelles	131 551	0	9 295	-65 933	74 912
TOTAL	143 540	0	9 295	-65 933	86 901
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	376 379	0	6 358	0	382 737
Constructions sur sol propre	2 217 647	52 534	91 873	-52 534	2 309 520
Constructions sur sol d'autrui	8 277 035	0	375 607	-6 016	8 646 625
Constructions installations générales	202 638	0	9 707	0	212 346
Installations techniques et outillage Industriel	2 335 194	0	128 478	-45 332	2 418 341
Installations générales, agencements et divers	718 028	9 283	54 174	-21 475	760 010
Matériel de transport	1 328 630	0	162 984	-182 892	1 308 722
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 386 153	0	111 787	-74 149	2 423 790
Emballages récupérables et divers	72 718	0	9 749	0	82 468
TOTAL	17 914 421	61 817	950 717	-382 398	18 544 558
TOTAL GENERAL	18 057 961	61 817	960 012	-448 331	18 631 459

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement	0		
Autres Amortissements incorporelles	9 295		
TOTAL	9 295	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	6 358		
Constructions sur sol propre	91 873		
Constructions sur sol d'autrui	375 607		
Constructions installations générales	9 707		
Installations techniques et outillage Industriel	128 478		
Installations générales, agencements et divers	54 174		
Matériel de transport	162 984		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	111 787		
Emballages récupérables et divers	9 749		
TOTAL	950 717	0	0
TOTAL GENERAL	960 012	0	0



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition : EURO

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES :

ETAT DES CREANCES	Montant BRUT	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
DE L'ACTIF IMMOBILISE				
Créances rattachés à des participations	0	0	0	
Prêts	1 418 859	0	1 418 859	
Autres créances immobilisées	5 670	0	5 670	
TOTAL	1 424 529	0	1 424 529	
DE L'ACTIF CIRCULANT				
ESAT	132 614	132 614	0	
Usagers	2 462 908	2 462 908	0	
Etat et autres collectivités publiques	49	49	0	
Autres	160 396	160 396	0	
TOTAL	2 755 967	2 755 967	0	
TOTAL GENERAL	4 180 496	2 755 967	1 424 529	
ETAT DES DETTES	Montant BRUT	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	11 220 315	6 787 479	1 205 631	3 227 205
Fournisseurs et comptes rattachés	1 116 159	1 116 159	0	0
Usagers avances recues	0	0	0	0
Dettes relatives au personnel	1 032 321	1 032 321	0	0
Etat et autres collectivités publiques	222 139	222 139	0	0
Autres dettes	459 375	459 375	0	0
TOTAL	2 829 994	2 829 994	0	0
TOTAL GENERAL	14 050 309	9 617 473	1 205 631	3 227 205
Emprunts & dettes fin. - dont découvert bancaire :	6 405 284			
Emprunts souscrits en cours d'exercice :	265 862			
Emprunts remboursés en cours d'exercice :	-452 233			

A noter, le prêt octroyé à la SCI ADIMC74 pour un montant de 1 419k€ afin de réaliser l'acquisition de bureaux



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition : EURO

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	30 073	175
Charges ou produits financiers	0	0
Charges ou produits exceptionnels	0	0
TOTAL GENERAL	30 073	175

Cette rubrique ne contient que des charges et des produits ordinairement liées à l'exploitation normale de l'association



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition : EURO

CHARGES A PAYER :

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	45 268
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 759
Dettes fiscales et sociales	382 779
Disponibilités, charges à payer	0
Autres dettes	0
TOTAL GENERAL	561 805

Les dettes fiscales et sociales incluent les provisions pour congés payés et les charges y afférentes



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition : EURO

PRODUITS A RECEVOIR :

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières :	
Créances rattachés à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances :	
Créances clients et comptes rattachés	0
Personnel	0
Organismes sociaux	0
Etat	
Divers, produits à recevoir	0
Autres créances	145 922
Valeurs Mobilières de Placement :	0
Disponibilités :	0
TOTAL GENERAL	145 922



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition : EURO

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 803 397	0	0	0	1 803 397
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0	0	400 000	0	400 000
Réserves	5 020 428	370 373	109 398	0	5 500 199
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>3 150 557</i>	<i>370 373</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 520 930</i>
Report à nouveau	-2 222 870	1 394 903	168 327	-120 507	-780 148
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-720 040</i>	<i>851 652</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>131 612</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	1 765 276	-1 765 276	896 919		896 919
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 119 899</i>	<i>-1 119 899</i>	<i>686 603</i>		<i>686 603</i>
SITUATION NETTE	6 366 230	0	1 574 644	-120 507	7 820 366
Subventions d'investissement	830 227	0	-33 042	0	797 185
Provisions réglementées	281 548	0	31 147	0	312 695
TOTAL FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	1 111 775	0	-1 895	0	1 109 880
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	7 478 006	0	1 572 749	-120 507	8 930 247

NOTES :

La part de fonds propres liée à la fusion absorption de l'ADIMCP38 dans la bilan d'ouverture a été comme suit:
- 400 000 € créditeur en écart de réévaluation
- 157 223 € créditeur en autre réserves



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition : EURO

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

RESSOURCES	A l'ouverture	Transfert CNC 2018-06	Dotation	Diminution	A la clôture
Fonds reportés liés aux legs ou donations	37 164	0	0	-4 319	32 845
Autres Fonds dédiés	4 425 605	0	244 363	-205 737	4 464 231
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	4 462 769	0	244 363	-210 056	4 497 076

NOTES :

Les autres fonds dédiés sont composés de :

- Fonds dédiés à l'investissement pour 4 139 583€
- Fonds dédiés de fonctionnement pour 265 441€
- Autres fonds dédiés pour 59 207€

La part des fonds dédiés ayant plus de 2 ans s'élève à :

- 1 454k€ et est relatif au projet de reconstruction de l'institut Guillaume Belluard pour sa tranche 2
- 59 K€ au titre de l'ESAT
- 15k€ au titre du GOELAND FAM SOINS
- 111k€ au titre d'HERYDAN FAM SOINS



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition : EURO

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour litiges	145 265	27 964	-66 650	106 579
Provisions pour pensions	1 143 308	92 049	-41 206	1 194 151
Autres provisions pour risques et charges	0	126 600	0	126 600
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 288 573	246 613	-107 856	1 427 330
Provisions sur immobilisations corporelles	168 202	0	0	168 202
Provisions sur comptes clients	30 339	5 563	0	35 902
Provision pour dépréciation des stocks	3 114	996	0	4 110
Autres provisions pour dépréciation	27 713	0	-27 713	0
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	226 254	5 563	-27 713	204 105

Provision pour dépréciation de :	208 215 €
- Dont provision d'exploitation :	40 012 €
- Dont provision pour dépréciation des immobilisations corporelles :	168 202 €
- Dont provision pour dépréciation des VMP :	0 €
Provision pour risques et charges de :	1 427 330 €
- Dont provisions pour charges de :	106 579 €
- Dont provisions pour autres risques et charges de :	126 600 €
- Dont provisions pour départ en retraite :	1 194 151 €

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite.
Le total de la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée s'élève à 1 194 151€, incluant les charges sociales avec un taux de 48%:

Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

- Age de départ : 65 ans
- Turn over : moyen
- Taux d'actualisation : 3.17%
- Taux d'évolution des salaires : 2.2%

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	2023	2022
RESULTAT COMPTABLE	896 919	1 129 698
Reprise du résultat Antérieur	0	635 578
EXCEDENT OU DEFICIT GLOBAL	896 919	1 765 276
Dont résultat effectif sous gestion propre	210 316	645 377
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	686 603	1 119 899



alvysia

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition : EURO

TABLEAU DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS DE L'ETAT**2023****2022****NATURE ET CATEGORIE DU CONCOURS OU SUBVENTION OCTROYEES**

Concours Publics	24 331 551	23 871 870
Union Européenne	0	0
Etat	12 419 671	12 549 316
Collectivités Territoriales	11 911 880	11 322 555
Mairie	0	0
Autres	0	0
Subvention d'exploitation	11 590	10 822
Union Européenne	0	0
Etat	0	0
Collectivités Territoriales	11 590	10 822
Mairie	0	0
Autres	0	0
Subvention d'investissement	214 271	76 982
Union Européenne	0	0
Etat	214 121	49 802
Collectivités Territoriales	0	27 000
Mairie	150	180
Autres	0	0

TOTAL



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition : EURO

AUTRES INFORMATIONS

Engagement financiers :

Engagements donnés

Capital restant des emprunts garantis par des sûretés réelles : 87k€

Suite à l'absorption de l'ADICMP38, des baux à construction ont été récupérés qui sont définis comme suit :

- 1 bail à construction donné à la Société d'Habitation des Alpes pour 1€ symbolique et dont la date d'échéance est fixée au 31/01/2048
- 1 bail à construction donné à la Société d'Habitation des Alpes pour 1€ symbolique et dont la date d'échéance est fixée au 21/06/2046

Engagements reçus :

Pour les emprunts : garantie de collectivités territoriales pour 2 779k€

A noter l'octroi par la mairie d'Annecy d'une garantie de 3 500 K€ pour couvrir 7 000k€ d'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole des Savoie et de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, afin de financer la reconstruction des établissements Guillaume Belluard

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Néant.

Autres informations :

Le cumul de rémunérations les plus hautes des 3 cadres salariés s'élève pour l'année 2023 à 243 658 € brut.
L'effectif équivalent temps plein est de 338 salariés contre 345 salariés en 2022.

Heures de bénévolat :

Les heures de bénévolats des membres du bureau et du CA s'élèvent à 2 629 h, respectivement 2 278h et 351 h, leur valorisation est la suivante :

- Membres du bureau : 2 278h à 28€ soit 63 784 €
- Membres du CA : 351h à 15€ soit 5 265 €

Soit une valorisation totale de : 69 049€